



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Le Gouvernement doit réagir sur la pénurie de carburant !

Question écrite n° 2255

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les difficultés d'approvisionnement en carburant qui touchent le pays. Depuis l'annonce de la remise de vingt centimes d'euro par litre de carburant par le groupe TotalEnergies, en plus des trente centimes du Gouvernement, l'affluence dans les stations du groupe pétrolier ne cesse d'augmenter. En outre, depuis le mardi 27 septembre 2022, un mouvement de grève, conséquence de l'inflation, sévit dans plusieurs raffineries du groupe. Ainsi, le groupe TotalEnergies connaît des difficultés à approvisionner de nombreuses stations. Ce mouvement de grève, prolongé au moins jusqu'à l'heure actuelle, à savoir début octobre 2022, provoque une situation de pénurie sur l'ensemble du territoire qui handicape grandement les Français. En effet, de nombreux témoignages font état de longues files d'attente devant les stations, des scènes de tension dans certaines d'entre elles et de plus en plus de stations fermées. Dans la région Occitanie, les stations du groupe Total ont connu une hausse de 40 % de leur fréquentation depuis l'instauration de la mesure de remise. Dans la circonscription de M. le député, avec la grève au sein du groupe TotalEnergies, sur une dizaine de stations-service, seulement trois sont signalées comme en situation de fournir de l'essence par l'outil www.penurie.mon-essence.fr. Cette situation implique de nombreuses difficultés telles que l'accomplissement de nombreuses professions qui nécessitent l'utilisation d'un véhicule. C'est le cas des services de soins et d'aide à domicile, de livraison, mais aussi de transport et de ramassage scolaire. Cela touche également les Français dans leur quotidien, simplement pour aller au travail, emmener leurs enfants à l'école ou s'occuper de leurs proches ou de leurs aînés. De ce fait, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre face aux difficultés d'approvisionnement des stations en carburant.

Texte de la réponse

Si aujourd'hui l'approvisionnement en produit pétrolier est redevenu nominal sur l'ensemble de territoire, des tensions locales d'approvisionnement en produits pétroliers ont été constatées sur l'ensemble de la France métropolitaine durant le mois d'octobre. Ces tensions locales ont été causées par le mouvement de grèves qui a notamment touché les groupes TotalEnergies et ExxonMobil et a eu des conséquences sur le fonctionnement des raffineries et des dépôts. La demande en produits pétroliers était également élevée, compte tenu notamment d'une demande agricole forte en lien avec l'activité saisonnière et d'achats de précaution de la part de certains consommateurs, ainsi qu'un afflux dans les zones frontalières. Le Gouvernement a été en contact permanent avec les opérateurs pour coordonner et fluidifier la logistique pétrolière, mettre en place des approvisionnements alternatifs et prendre des actions complémentaires de priorisation de la consommation, afin que les produits puissent être acheminés au bon rythme jusqu'aux lieux de consommation. En particulier, ont été pris deux arrêtés de levée des interdictions de circulation des transports de carburant pour le week-end et pour allonger la durée des temps de conduite des transporteurs la semaine. De plus, une attention particulière a été portée dans l'approvisionnement en carburant des professionnels de transport, essentiels pour le bon fonctionnement de notre économie et de notre pays. Des stocks stratégiques ont par ailleurs été mobilisés afin d'assurer la disponibilité des produits.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2255

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Transition énergétique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4650

Réponse publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3891